



Bundesinstitut für
Öffentliche Gesundheit

La vaccination contre le VRS

Une protection contre les maladies respiratoires
graves à VRS pour les personnes âgées



infektionsschutz.de
Wissen, was schützt.

En bref : qu'est-ce que la vaccination contre le VRS ?

La vaccination contre le VRS a pour but de **protéger des formes graves des maladies respiratoires causées par le VRS.**

La Commission permanente des vaccins (STIKO) recommande la vaccination contre le VRS depuis août 2024 pour toutes les personnes âgées de 75 ans et plus. La vaccination contre le VRS est recommandée dès l'âge de 60 ans pour les personnes qui ont certains antécédents médicaux graves ou qui vivent dans un établissement de soins.

Qu'est-ce que le VRS et quels en sont les symptômes ?

VRS est l'abréviation de *virus respiratoire syncytial*. Le VRS s'attaque aux voies respiratoires. Les infections à VRS se produisent à tout âge. On peut être atteint d'une infection à VRS plusieurs fois dans sa vie.



Le VRS se transmet surtout via des gouttelettes émises lorsqu'une personne **tousse, éternue et parle.**



Le virus peut également être transmis par le biais des **surfaces.**

Après une première infection chez le nourrisson, les autres maladies sont souvent légères et se manifestent par des symptômes semblables à ceux d'un rhume. Mais elles peuvent aussi être graves et entraîner, par exemple, une pneumonie. Le VRS peut également aggraver des maladies préexistantes. Cela concerne par exemple les maladies du cœur ou des poumons. Des maladies supplémentaires dues à des bactéries sont également possibles.

Les personnes atteintes de formes graves doivent parfois être hospitalisées, pour certaines dans une unité de soins intensifs. Des évolutions mortelles sont également possibles.



La saison active du VRS dure généralement d'octobre à mars. Durant cette période, les maladies dues au virus sont plus fréquentes.

Pour qui la vaccination contre le VRS est-elle recommandée ?

La vaccination contre le VRS est recommandée pour les groupes de personnes suivants :

- ▶ Toutes les personnes âgées de **75 ans et plus**
- ▶ Les personnes présentant **certaines pathologies préexistantes graves âgées de 60 ans et plus**
- ▶ **Les personnes vivant dans des établissements de soins, âgées de 60 ans et plus**

Si les pathologies préexistantes sont bien contrôlées par des médicaments chez les personnes de moins de 75 ans, il est recommandé de vérifier avec le médecin si une vaccination est nécessaire.



Les infections à VRS à l'âge adulte ont longtemps été sous-estimées. De nouvelles connaissances ont toutefois montré que les maladies respiratoires dues au virus devaient être prises au sérieux, en **particulier à partir de 75 ans**. Le risque d'évolution grave de la maladie est en outre plus élevé chez les **personnes ayant des antécédents médicaux graves**.



Il n'existe pas de traitement médical permettant de lutter directement contre le VRS. Le VRS peut entraîner des complications, en particulier chez les personnes déjà gravement malades, à partir de l'âge de 60 ans.

Quelles pathologies préexistantes augmentent le risque de développer une forme grave d'infection à VRS ?

Les formes graves des maladies préexistantes suivantes peuvent augmenter le risque d'infection grave à VRS :

- ▶ Maladies chroniques des voies respiratoires
- ▶ Maladies chroniques du système cardiovasculaire
- ▶ Maladies chroniques des reins
- ▶ Maladies chroniques du système nerveux
- ▶ Diabète sucré (« maladie du sucre ») ainsi que
- ▶ Maladies malignes du système hématopoïétique et
- ▶ Déficiences immunitaires innées ou acquises (immunodéficience).

En l'état actuel des connaissances, le risque d'une évolution grave n'est pas nettement accru dans les formes légères ou non compliquées de ces maladies ou en cas de médication bien contrôlée.

Outre les éventuelles pathologies préexistantes, il est recommandé de prendre en compte les éléments suivants lors de la décision de vaccination des personnes âgées de 60 à 74 ans : jusqu'à présent, on ne sait pas exactement combien de temps dure la protection vaccinale et si des rappels seront recommandés à l'avenir.

C'est en concertation avec le médecin que l'on peut décider si la vaccination est utile dans un cas particulier.

À quel moment faut-il se faire vacciner contre le VRS ?

Il est recommandé d'effectuer la vaccination contre le VRS **une seule fois, si possible avant la saison du VRS**. Pour une protection optimale, la vaccination contre le VRS est conseillée **à la fin de l'été ou en automne**.



Bon à savoir : le vaccin contre le VRS peut être administré en même temps que celui contre la grippe.

La vaccination contre le VRS est-elle sans danger ?

La vaccination contre le VRS est bien tolérée, efficace et sûre. Il peut y avoir de légers effets secondaires habituels tels que des rougeurs ou des douleurs au point d'injection ainsi que des maux de tête et des courbatures. Les effets secondaires graves sont rares.

La tolérance, l'efficacité et l'innocuité du vaccin font l'objet d'un suivi permanent.



Pour en savoir plus sur le VRS et la façon dont vous pouvez vous protéger, rendez-vous sur www.infektionsschutz.de ou www.rki.de/rsv.

Mentions légales

Publication : Bundesinstitut für Öffentliche Gesundheit (BIÖG), Cologne, Allemagne. Tous droits réservés. Établi en collaboration avec le Robert Koch-Institut (RKI).

Rédaction : Bundesinstitut für Öffentliche Gesundheit, service protection contre les infections, gestion des risques et des crises

Conception : VALID Digitalagentur GmbH

Crédits photo : Titre : GordonGrand | stock.adobe.com;

Phase4Photography | stock.adobe.com

Numéro d'article : D81000423

Version : août 2024

En quelques clics, une recommandation personnelle de vaccination :

Informations complémentaires :



Adresse pour les commandes : ce dépliant est disponible gratuitement auprès de la BIÖG, 50819 Cologne, sur Internet à l'adresse www.bioeg.de ou par e-mail à l'adresse bestellung@bioeg.de. Il ne peut pas être revendu par le ou la destinataire ou par des tiers.